

Triticale – Production de parcelles Select

Triticale comprend le triticale de printemps et le triticale d'hiver.

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). Les normes de base pour toutes les parcelles sont énoncées dans [Exigences générales pour la production de parcelles](#). De plus, les normes suivantes s'appliquent au triticale.

Exigences concernant le terrain

| Culture inspectée | NE doit PAS être produite sur un terrain qui : |
|------------------------|---|
| D'hiver Select | <p>a porté au cours de l'année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de triticale. <p>a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, de triticale ou de blé.• une culture de triticale d'une variété différente.• une culture Certifiée de triticale. |
| De printemps Select | <p>a porté au cours de l'année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture Fondation, Enregistrée ou Certifiée de triticale. <p>a porté au cours de l'une des deux (2) années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée d'orge, de blé dur (durum), d'avoine, de seigle, ou de blé.• une culture non pédigrée de triticale.• une culture de triticale d'une variété différente.• une culture Certifiée de triticale. <p>a porté au cours de la troisième (3^e) année précédente :</p> <ul style="list-style-type: none">• une culture non pédigrée de triticale de printemps, une variété différente de triticale de printemps ou une culture Certifiée de triticale de printemps sauf si, au cours de l'année précédente, le terrain a porté une culture de maïs ou une culture sarclée comme une culture de légumes ou de pommes de terre. |

Inspection des cultures

Les parcelles de triticale doivent être inspectées entre l'épiaison et la maturité.

Normes applicables aux cultures

Isolement

Distances d'isolement minimales requises entre une culture inspectée et d'autres cultures :

| 1. Pureté variétale | Distance |
|---|-----------------------|
| a. Triticale pédigré inspecté de la même variété | 3 mètres (10 pieds) |
| b. Variétés différentes de triticale ou triticale non pédigré | 30 mètres (100 pieds) |

- | | |
|---|-----------------------|
| c. Triticale pédigré inspecté de la même variété contaminé par des hors-types ou d'autres variétés de triticale | 30 mètres (100 pieds) |
|---|-----------------------|

2. Pureté mécanique

Distance

- | | |
|---|---------------------|
| a. Orge, blé dur (durum), avoine, seigle, blé | 3 mètres (10 pieds) |
|---|---------------------|

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pureté variétale (hors-types/autres variétés en moyenne dans 20 000 plants)

- a. Select - 1

2. Pureté mécanique (autres espèces dont les semences sont difficiles à séparer de celles de la culture inspectée, en moyenne dans 20 000 plants; pour le triticale, cela inclut toutes les céréales et le sarrasin)

- a. Select – 1